

Rapport de la Commission financière Comptes 2008

Membres de la Commission

Mmes et MM.	Esma Aris (POP)	Frédéric Hainard (PLR)
	Pierre-Alain Borel (PS)	Philippe Lager (Verts)
	Annie Clerc-Birambeau (PS)	Jean-Charles Legrix (UDC)
	Denis Cattin (PLR)	Silvia Locatelli (PS)
	Laurent Duding (PS)	Sylvia Morel (PLR)
	Pascale Gazareth (POP)	Alain Parel (UDC)
	Olivier Guyot (POP)	Marc Schafroth (UDC)
	Aline Fleury (Verts)	

Chef du service
financier René Barbezat

Conseil communal	Jean-Pierre Veya Didier Berberat Pierre Hainard	Laurent Kurth Pierre-André Monnard
---------------------	---	---------------------------------------

Constitution du Bureau

Présidence : Mme Pascale Gazareth (POP)
Vice-présidence : Mme Sylvia Morel (PLR)
Rapporteur : M. Marc Schafroth (UDC)

Introduction

La Commission s'est réunie les 23 mars, 2 et 21 avril 2009.

Le Conseil communal *in corpore* a participé aux séances de la Commission du 23 mars, 2 et 21 avril 2009, accompagné à chaque reprise de M. René Barbezat, chef du service financier. Monsieur Didier Berberat est excusé pour la séance du 23 mars et M. Laurent Kurth pour celle du 21 avril.

Mme Gazareth souhaite la bienvenue à M. Denis Cattin (PLR), remplaçant de M. Laurent Iff démissionnaire.

Préambule

Mme Gazareth explique que suite aux différents problèmes rencontrés lors des séances de la Commission à l'occasion du budget 2009, le fonctionnement de celle-ci a été revu. Le 2 février 2009, un représentant de chaque groupe politique ainsi que MM J.-P. Veya et P.-A. Monnard pour le Conseil communal se sont rencontrés pour discuter de certains points prêtant à confusion. Il ressort de cette séance que le fonctionnement de la Commission est bien réglé par son règlement et nécessite un rappel plutôt qu'une modification.

Le point des crédits spéciaux, ayant posé problème lors des dernières séances de cette Commission, il sera repris et traité d'une façon plus optimale à l'avenir. Néanmoins, la Commission doit y consacrer plus de temps. Pour ce faire, le Conseil communal veillera à ce que les crédits spéciaux puissent être étudiés en sous-commissions, puis en Commission plénière.

Dans la mesure du possible, il sera évité de planifier les séances de la Commission financière avant une séance du Conseil général afin de ne pas travailler dans la précipitation.

Le tournus du Bureau a également été traité. Il sera redéfini lors des prochaines élections communales, soit en 2012. M. Monnard est chargé de faire une nouvelle proposition pour la fin de la législature en cours.

Une décision a également été prise quant à l'émission de procès-verbaux et des rapports. Le rapport de la Commission sera établi par le/la rapporteur-e sur la base des procès-verbaux rédigés par le Secrétariat du dicastère des finances.

Les rapports de sous-commissions, que ce soit pour les comptes ou pour le budget, seront établis par un membre de chaque sous-commission. La présidence des sous-commissions est assurée par les sous-commissaires et non par le conseiller communal. Concernant le budget, respectivement les documents provisoires remis, une réflexion devra être faite afin de faciliter le travail des commissaires.

Comptes 2008

De l'avis du Conseil communal, l'année 2008 est bonne voire excellente pour les comptes de la Ville. Le résultat présente un excédent de revenu de CHF 2'163'438.80, des amortissements pour CHF 36'360'931.46, et un excédent net de recettes de CHF 38'524'375.26.

Les éléments suivants sont à prendre en compte pour rechercher le résultat économique de la collectivité :

1. Un passage au principe d'échéance concernant les factures d'incinération des déchets de VADEC SA.
L'introduction de la taxe au sac impliquerait de facto un rattrapage en 2011, mais celui-ci est effectué cette année et représente une charge supplémentaire de CHF 787'296.25.
2. Trois autres mesures ont été prévues :
 - Création d'une réserve pour mesures anticycliques de soutien à l'économie et de mesures liées à la mobilité de CHF 9'000'000.- (autorisée et encouragée par le Conseil d'Etat) ;
 - Comptabilisation d'un amortissement extraordinaire de CHF 12'000'000.- ;
 - Affectation d'un montant pour la réfection des routes de CHF 2'000'000.-

Ces éléments amènent à un résultat économique de CHF 25'950'000.-.

Contributions

En 2008, les recettes fiscales se sont élevées à CHF 123'529'000.- (106'438'000.- en 2007), soit CHF 17'091'000.- d'amélioration.

Personnes physiques

Par rapport à 2007, l'année 2008 enregistre une amélioration de l'impôt sur les revenus de CHF 1'972'000.-. Ceci s'explique par quatre éléments :

1. L'augmentation du nombre des habitants ;
2. L'évolution des revenus individuels (augmentation liée à la conjoncture et à l'inflation)
3. Les bonus reçus ;
4. Le nouveau certificat de salaire qui amène à des déclarations plus importantes des contribuables. L'augmentation attendue par le responsable du dicastère est d'environ 5%.

Les mesures mises en place par le Conseil d'Etat afin que les contribuables (personnes physiques) s'acquittent de ses impôts régulièrement déploient également leurs effets.

Personnes morales

Nous notons une augmentation de CHF 833'000.- de l'impôt sur le capital. Ce chiffre est inhérent aux nouvelles sociétés et aux résultats positifs de l'exercice 2007 sur les fonds propres des sociétés. L'impôt sur le bénéfice augmente de CHF 9'161'000.- par rapport à 2007. Ceci est dû au bordereau solde 2007 et à l'ajustement des acomptes 2008. Cette situation risque de ne pas se prolonger en raison de la crise. Une diminution de 30 voire 40% doit être envisagée.

Les revenus de l'impôt sur le bénéfice devraient se maintenir à environ CHF 16'000'000.- en 2009 en partant de cette hypothèse.

Intérêts

En 2008, le montant versé au titre d'intérêts passifs se monte à CHF 13'266'000.- (17'863'000.- en 2007), soit une diminution de charge de CHF 4'597'000.-. L'endettement de la Ville a diminué, les charges et les investissements sont bien maîtrisés mais les comptes de fonctionnement peuvent encore être améliorés grâce à de nouvelles recettes.

Le remboursement anticipé des prêts est problématique, puisque les dédites demandées par les banques sont de l'ordre de CHF 1'000'000.-. Ceci n'est pas acceptable.

Amortissements

Les amortissements 2008 se montent à CHF 36'000'000.-. Ces importants amortissements ont été réalisés grâce à la dissolution de la réserve de SIM S.A., pour un montant de CHF 10'000'000.- ainsi que par des amortissements exceptionnels voulus par le Conseil communal qui se montent à CHF 12'000'000.-. Ce montant comprend l'amortissement du patrimoine financier en rapport avec l'Ancien Stand de CHF 1'150'000.-.

Un-e commissaire peine à comprendre la politique d'amortissement du Conseil communal et se demande pourquoi il a prévu 12 millions d'amortissements exceptionnels. La question se pose de savoir pourquoi cette somme n'est pas mise tout simplement dans la fortune. Il est relevé que la pratique des amortissements complémentaires complique la lecture des comptes. La même question est posée concernant la constitution de la réserve de 9 millions pour des mesures de soutien à l'économie et pour le financement des mesures du projet d'agglomération.

Le Conseil communal s'est posé effectivement ces questions. Au lieu d'augmenter la fortune, il a pris l'option d'amortir le plus rapidement possible. Il précise que politiquement trois motifs ont justifié le choix en faveur de la réserve à savoir : pouvoir être réactif concernant les options prises par l'Etat, participer aux projets déposés auprès de la Confédération, en soutenant la conjoncture et démontrer que les collectivités publiques s'intéressent à ce qui se passe dans l'économie en général. De plus, quels que soient les objectifs poursuivis par le Conseil communal concernant la fiscalité (cités dans le programme de législature), il est sain pour une collectivité d'avoir une certaine stabilité dans ses résultats.

L'autre option prise vise à assainir les comptes de la collectivité en maîtrisant en premier lieu le compte de fonctionnement et dans un premier temps particulièrement les charges. L'objectif à présent est de travailler sur les recettes et dans ce cadre de favoriser une amélioration des revenus par l'arrivée de nouvelles entreprises par exemple. Les comptes de Bilan sont également analysés.

Il faut remarquer que nous passons en dessous des 200 millions d'investissements actifs. L'étape suivante consistera à rembourser la dette avec l'argent dégagé.

Récapitulation

Par rapport à 2007, l'amélioration de la fiscalité a principalement permis une attribution supplémentaire pour les amortissements et une attribution à la réserve pour mesures anticycliques de soutien à l'économie et de mesures liées à la mobilité. Des amortissements extraordinaires figurent dans tous les dicastères.

Action sociale

De fortes diminutions sont à relever et à mettre en rapport avec la suppression dans nos comptes des charges et recettes concernant Sombaille-Jeunesse.

Viteos SA

La Société VITEOS SA n'a pas bouclé ses comptes 2008. Les chiffres ne sont pas définitifs actuellement et des modifications sont possibles et seront enregistrées valeur 01.01.2009.

Travaux publics

Forte augmentation dans les dépenses de CHF 37'000'000.- au budget à CHF 53'000'000.- imputables aux amortissements extraordinaires de CHF 13'716'000.- et à la comptabilisation de CHF 2'000'000.- pour les routes (dégâts du gel).

Police

Augmentation des recettes de CHF 1'200'000.- au budget à CHF 1'800'000.- sur les amendes d'ordre, dont le 50% est retenu par l'Etat de Neuchâtel avec lequel une discussion est en cours pour une réduction de cette retenue.

Les mesures prises par le Conseil communal sont de caractère anticyclique et comportent d'autres préoccupations. La Ville a un retard énorme sur les travaux d'entretien des infrastructures, tels que les bâtiments publics, les locatifs, les écoles et les biens et installations culturels et sportifs. Les travaux qui sont ou seront entrepris profiteront à des entreprises locales ou régionales et par conséquent à l'économie de notre Ville. Toutefois, il est également relevé que les grands travaux faits jusqu'ici par des entreprises externes l'ont été sur la base d'appels d'offre alors que de plus en plus, il est constaté que certains travaux sont effectués au niveau des services communaux uniquement, notamment concernant le déneigement. Y-a-t-il un revirement du Conseil communal dans ce cadre? Dans quel cas il y aurait paradoxe avec la ligne de conduite mise en place depuis quelques années. L'exemple de Polyexpo est pris à témoin, une entreprise de la place déposait ses bennes pour la récolte des déchets alors qu'actuellement c'est la Commune qui s'en charge.

Le Conseil communal convient du dilemme. Cependant en tant que responsable de l'argent public, il est de son devoir de faire en sorte de diminuer les coûts. L'utilisation de services internes le permet. Toutefois et dans la mesure du possible les entreprises locales sont sollicitées tout en gardant en mémoire qu'elles sont rétribuées par de l'argent public.

Le Conseil communal a envisagé des opérations de rattrapage mais également des projets d'infrastructures et de transports liés à la mobilité, de concert avec 14 communes et l'Etat lui-même. Ce projet comprend 130 mesures qui obtiendront un financement de la Confédération dont les enveloppes devront être utilisées entre 2010 et 2014.

Un-e commissaire revient sur les Marchés publics et demande si le Conseil communal serait tenté d'éviter cette option dans le but de favoriser les entreprises locales.

Le Conseil communal répond qu'il faut distinguer la nature des chantiers en prenant pour exemple la réfection totale de l'avenue Léopold-Robert qui impliquerait l'ouverture aux Marchés publics alors que s'il est décidé de changer les fenêtres d'une partie d'un immeuble, il ne sera pas fait appel aux Marchés publics. Les grands travaux seront donc ouverts aux Marchés publics alors que les plus petits resteront ciblés localement mais mis au concours tout à fait normalement.

Il faut mentionner qu'il n'est pas question pour le Conseil communal de « saucissonner » les travaux et de mettre les collectivités publiques hors la loi, ni de louvoyer. Les choses doivent être claires de son avis.

A la question de savoir si d'autres risques financiers sont à envisager à long terme, du type gros emprunts etc, le Conseil communal répond que la Ville a actuellement une trésorerie suffisante pour rembourser sa dette jusqu'à courant 2010.

Une précision toutefois concernant les emprunts. Certes la Ville dispose de liquidités suffisantes jusqu'en 2010-2011 mais dès 2012, elle devra rembourser de gros emprunts en empruntant avec le risque, d'ici-là, que les taux d'intérêts montent, ce qui générerait une charge d'intérêts plus élevée, d'où la volonté d'assainir au plus vite la dette. Actuellement des emprunts peuvent être contractés à des taux favorables sans pouvoir toutefois anticiper au-delà de 18 mois (forwards).

La difficulté actuelle est d'arriver à étaler les emprunts sur le temps afin d'éviter les pics. Dans ce contexte, une stratégie doit être mise en place. Une action rapide est donc nécessaire dans la mesure où nous bénéficions actuellement de taux largement favorables. Quant aux autres risques, le Conseil Communal voit un problème concernant la péréquation qui d'une part fait l'objet de velléités de modification au niveau cantonal et qui d'autre part sera péjorée par le fait que nous soyons « meilleurs » dans nos résultats ce qui implique qu'elle nous sera moins favorable d'où un risque impliquant des sommes importantes.

Il ajoute qu'il serait utile d'avoir un lien d'égalité entre les investissements et les amortissements afin de garantir un certain équilibre monétaire.

Un dernier risque est évoqué concernant la fiscalité des personnes morales. Celle-ci étant collée à celle de l'Etat, les Communes n'ont aucune marge de manœuvre alors que des réformes sont en discussion au niveau cantonal.

Un-e commissaire relève le double phénomène de la crise et de la diminution d'impôts des personnes morales.

Le Conseil communal précise que le Conseil d'Etat est dans ce cadre un allié dans la mesure où il a également besoin de rentrées fiscales. Il ajoute concernant les personnes morales qu'un point faible est constaté quant aux reprises fiscales. Dans ce cadre, le Canton doit faire un effort pour récupérer les montants soustraits à la fiscalisation.

Un-e commissaire revient sur la fiscalité et se déclare pessimiste concernant les personnes physiques qui peuvent être sujettes à la crise par le chômage d'où la perte partielle de leur revenu.

Le Conseil communal admet que dans les cas où il y avait des bonus, les revenus liés à ceux-ci seront perdus. Par contre, il mise sur l'augmentation de la population et sur l'impact qu'a et aura le nouveau certificat de salaire, qui devrait permettre une augmentation de revenus imposables. D'autres compensations sont attendues. En général le trend sur la partie des revenus des personnes physiques est relativement stable et donc les gains réalisés sur cette partie de l'impôt perdurent.

Un-e commissaire rappelle que les hausses de salaire perçues cette année permettent de conforter la position du Conseil communal, malgré la progression à froid.

Un-e commissaire relève le fait que l'Etat de Neuchâtel est particulièrement sévère dans les remises d'impôts pour les personnes physiques. Le département des finances a demandé la constitution d'un groupe de travail pour étudier la possibilité de telles remises. Le/la commissaire demande si le Conseil communal est au courant de cette démarche et si un ou des représentants de la Ville sont associés aux réflexions de l'Etat. Le Conseil communal répond par la négative.

Il est également relevé que le Conseil d'Etat peut modifier la législation quant à la fiscalité des personnes physiques et à la remise d'impôts.

Il est répondu que des règles sont établies et qu'une remise d'impôts n'est jamais accordée après que des poursuites soient engagées. Par ailleurs, les dossiers sont appréciés de cas en cas. Le Conseil communal précise qu'il n'a pas connaissance du fait que la Ville soit sollicitée dans ce dossier.

Selon un-e commissaire il semble que l'Etat ait déjà autorisé la remise d'impôts pour des personnes déjà aux poursuites.

Selon les informations du chef du Dicastère des Affaires sociales, le projet de modification du règlement concernant le traitement des demandes de remise proposé en consultation par le DJSF, et auquel notre Ville a répondu par courriel du 4 février 2009, n'a pas été accepté par les représentants du domaine social lors de la séance du 24 mars 2009, (réunissant les conseillers d'Etat du DJSF et du DSAS ainsi que les conseillers communaux et chefs de services du domaine social, de même que les chefs de service des impôts).

Les remarques et contre-propositions des représentants du social ont abouti à l'acceptation du DJSF de revoir son projet. Dès lors, l'ancien règlement reste en vigueur jusqu'au 24 juin 2009, (date de la prochaine séance réunissant les mêmes parties concernées). Il n'y a donc pas encore de changement en matière de remise d'impôts, mais pour la première fois, dans ce dossier, nous avons le sentiment d'avoir été entendus !

Au surplus, lors de la séance du 24 mars 2009 le chef du Service communal de l'action sociale a proposé, conjointement aux mesures de remise, d'introduire une nouvelle disposition visant à permettre un désendettement fiscal pour les working poor et pour les personnes qui quittent l'aide sociale, ceci de manière à éviter la spirale négative générée par la loi sur les poursuites qui ne tient, notamment, pas compte du paiement des impôts courants.

Il est considéré qu'il s'agirait dans ce cas d'un revirement avec la pratique actuelle car si une poursuite est déjà engagée ou si le contribuable a déjà des dettes auprès d'un établissement de petits crédits, une remise est refusée. Dans tous les cas, l'aboutissement sera un acte de défaut de biens. Une remise d'impôt ne ferait qu'anticiper cet aboutissement.

Raison pour laquelle un-e commissaire avance qu'il serait judicieux de se poser la question de savoir s'il ne serait pas plus favorable de faire payer l'impôt en cours, les personnes en retard devant renoncer à payer l'impôt courant pour combler les retards.

Présentation des remarques en version provisoire

Une analyse par le détail des comptes des dicastères amène aux constatations suivantes :

Un-e commissaire demande si on peut se dispenser d'inclure dans les remarques celle d'une augmentation ou une diminution dans le poste concerné sans autres commentaires. Ce fait peut être facilement relevé

par les commissaires. Par contre le motif d'une augmentation ou d'une diminution doit figurer dans les remarques.

Le Conseil communal relève que la directive concernant les remarques impose de signaler toute augmentation ou diminution dès que celle-ci dépasse 5%.

Rapports des sous-commissions

Préambule

Un-e commissaire relève la longueur de certains rapports et préconise de les scinder en deux parties. L'une consacrée aux comptes uniquement qui pourrait ensuite être transmise au Conseil général et l'autre aux informations recueillies auprès des chefs de services lors des réunions.

Un-e commissaire comprend cet avis. Néanmoins, il/elle juge important de faire figurer dans les rapports les informations échangées lors des discussions pour l'examen des comptes. Dans le cas contraire, seuls les comptes et les remarques devraient être débattus sans adjonction d'informations. Cet avis est partagé par certain-e-s commissaires (surtout en raison de l'imbrication des deux aspects), et réfuté par d'autres. Décision est prise de conserver ces rapports tels quels.

Dicastère de M. Pierre Hainard

Le rapport du dicastère est relativement volumineux en raison d'une volonté de réunir le maximum d'informations.

Un-e commissaire demande un éclaircissement quant aux CHF 2'000'000.- consacrés à l'entretien des routes et sur la manière dont ils ont été facturés. Le Conseil communal répond que ce montant figure dans les comptes 2008 puisqu'il concerne les dégâts de l'hiver 2008/2009. Un rapport sera présenté à ce sujet lors de la séance des comptes lequel comprendra toutes les informations nécessaires.

Concernant le « STOP GLISS BIO », les précisions suivantes sont apportées :

- Investissements : CHF 54'000.— de matériel acheté. CHF 55'000.— de main d'œuvre, soit au total CHF 109'000.—
- Matériel vendu à l'extérieur pour CHF 55'559.12 et acheté pour notre propre compte CHF 22'876.—et matériel en stock pour CHF 40'325.—de copeaux divers, des sacs et des seaux.
- Nous avons donc atteint quasiment l'équilibre et touché également des royalties.

La question est de savoir si le STOP GLISS BIO est rentable ou non. Celui-ci coûte CHF 130.—le m³, le sel CHF 150.—à 180.—la tonne alors que le gravier CHF 78.—le m³ auxquels il faut ajouter la mise en décharge pour CHF 122.—la tonne. Le STOP GLISS BIO est une alternative au gravier et

au sel en fonction des endroits où il doit être étendu. Il peut tenir 96 heures, soit 4 jours.

Un rapport complet à ce sujet sera fait pour la séance des comptes. Dans l'ensemble, les utilisateurs sont satisfaits par le produit.

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Un-e commissaire demande un point de situation concernant la police.

Le Conseil communal répond que le contrat de prestations a été signé en 2007 et reconduit jusqu'en 2009. Dans le courant de cet été, celui-ci devra être revu. Un bilan a été dressé par la Police de proximité et transmis au Conseil communal. De plus, le chef de Département a été rencontré le 1^{er} avril pour faire le bilan des prestations de la police cantonale, notamment au sujet du parcage. Un-e commissaire revient sur la rencontre organisée le 22 décembre dernier entre le chef de Département entre les représentants du Conseil communal et deux conseillers généraux. A cette occasion, le chef de Département s'était engagé à faire le point dans les trois mois, en l'absence de ces derniers, ce qui a été fait le 1^{er} avril. Des améliorations ont été constatées, quelques couacs également. Des améliorations doivent encore être apportées dans les prestations de la police neuchâteloise. Des ordres clairs et précis doivent être donnés par la Ville et le sens de la proportionnalité respecté.

Un-e commissaire demande si la guerre des taxis est réglée ou si des problèmes juridiques sont apparus dans les contacts pris. Le Conseil communal répond que des problèmes ont surgi dans une compagnie de taxis qui a été scindée ce qui a entraîné un litige quant aux places attribuées sur le domaine public, au point d'aboutir à une menace de révocation de la concession. Ces faits ont amené à constater que le règlement sur les taxis doit impérativement être revu. Par ailleurs, entre taxis, des concessions de places publiques ont été vendues ce qui est inacceptable.

La question de VITEOS SA est reprise et le Conseil communal informe que les résultats en provenance de VITEOS SA sont basés sur une clôture provisoire des comptes de cette société.

La question concernant l'exonération fiscale de l'entreprise est toujours à l'étude.

Le Conseil d'administration de la société a chargé la Direction de VITEOS SA de travailler dans le sens d'un maintien des recettes nettes versées aux collectivités partenaires.

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Les sous commissaires souhaitent connaître le but de la cotisation de CHF 500.-- pour les villes de Suisse romande.

Le Conseil communal répond qu'il s'agit d'une association née il y a 3-4 ans à l'initiative des villes de Genève et Lausanne de réunir pour des échanges d'expérience les maires des principales villes de Suisse romande. Le Conseil communal avait participé à la première expérience. Il a régulièrement reçu les procès-verbaux mais n'a pas participé aux séances suivantes. La Ville est membre uniquement sans avoir participé à aucune initiative.

La question du bus gratuit lors des matchs du HCC est soulevée. Un-e commissaire demande qui le paie ? C'est le HCC qui organise le transport en bus grâce au sponsoring des TRN pour les porteurs d'abonnement de la saison du HCC.

Dicastère de M. Didier Berberat

Un-e commissaire intervient concernant la vaccination de 420 jeunes filles en prévention du cancer du col de l'utérus. Ce nombre lui semble peu élevé. Le Conseil communal répond que les vaccins sont recommandés pour les jeunes filles de 11-16 ans. Toutefois, ces dernières peuvent se faire vacciner chez leur médecin privé.

Un-e commissaire demande de quelle manière est conçue la facturation à la Crèche Beau-temps, vu l'augmentation du nombre d'enfants. Les règles sont-elles fixées par le Canton ou par la Ville ? L'augmentation des recettes est-elle due à l'augmentation du nombre d'enfants ou à celle de la facturation. Le Conseil communal répond que les deux éléments sont à l'origine de cette augmentation. Cependant la facturation est liée à un barème cantonal et à une facturation sur un mode forfaitaire. Le Conseil communal informe du déménagement de la crèche en cette fin d'année. Un bilan sera fait par la suite.

Concernant le transfert de charges pour les enfants placés en institutions spécialisées, un-e commissaire demande si le Conseil communal a des nouvelles quant aux remboursements dus par l'Etat. Le Conseil communal informe qu'il va rencontrer les trois autres Villes, Le Locle, Neuchâtel et Val-de-Travers afin de voir quelle démarche il faudra entreprendre envers l'Etat pour les montants qui ne devaient pas lui être payés. Si le DECS souhaite trouver une base légale, il devra s'adresser au Grand Conseil. Pour notre ville il s'agit de CHF 10.—par enfant et par jour de scolarité, soit environ CHF 150'000.—par année, en précisant que la somme payée pour le second semestre 2008 est supérieure, vu l'augmentation décidée unilatéralement par l'Etat.

Dicastère de M. Laurent Kurth

Le total des salaires (38 millions de francs) comprend les échelons qualitatifs. Le total des échelons automatiques représente 0,8% de la masse salariale et le total des échelons qualitatifs représente moins de 0,6% de la masse salariale, soit au total 1,38% de la masse salariale.

Un-e commissaire revient sur les heures supplémentaires et les vacances qu'il/elle souhaite connaître respectivement en heures effectives et en jours et non en montants. Le Conseil communal y veillera.

Un-e commissaire rappelle le souhait émis concernant la variation entre la valeur des salaires totaux et la valeur des salaires réels à savoir la différence entre les salaires effectivement versés et ceux budgétés.

Ces informations figureront dans la brochure des comptes qui est en phase d'élaboration.

Le Conseil communal explique qu'en cas d'absence pour maladie, le Service des Ressources humaines (SRH) a exigé que le premier contact avec le collaborateur soit effectué par le SRH et non pas directement par la compagnie d'assurance. Un-e commissaire reprend le paragraphe indiquant que la sécurité n'est plus garantie. Il/elle s'en inquiète. S'agissant des prestations, Le Conseil communal répond que l'objectif n'est pas d'augmenter l'effectif de l'administration mais de réorienter systématiquement les ressources à disposition. Sont réservées les augmentations d'effectifs liées à des impératifs de santé et de sécurité et à quelques priorités politiques. Concernant la sécurité, les chefs de service sont chargés d'y veiller en analysant le fonctionnement des services sans pour autant renoncer à compléter les postes nécessitant des ressources supplémentaires.

Un-e commissaire s'informe concernant l'ancien bâtiment de l'ABM. Le Conseil communal signale qu'un problème dans l'organisation de copropriété est en cours de régularisation avec les co-propriétaires concernant la répartition des surfaces et des charges. Toutes ces difficultés font obstacle à ce jour pour tout nouvel acquéreur malgré les interventions du Conseil communal auprès des co-propriétaires. Par ailleurs, il semble que l'UBS et le Crédit Suisse sont pressés de se défaire de ce portefeuille inutile.

Préavis des représentants des groupes politiques

Le POP acceptera les comptes dans leur ensemble et remercie pour le travail effectué les différents services communaux. Il constate que malgré l'excellente conjoncture les comptes restent pourtant très prudents, ce que l'on peut comprendre et admettre en raison du retournement conjoncturel actuel.

Cet excellent résultat, ne l'oublions pas, est aussi réalisé grâce au maintien des mesures d'économie par exemple, la réduction de l'allocation communale et la dotation minimale des effectifs des services.

Le groupe UDC acceptera très certainement les comptes et remercie toutes les personnes ayant participé à leur résultat.

Le groupe Libéral-Radical acceptera certainement les comptes qui seraient excellents si l'on n'avait pas procédé à des amortissements extraordinaires pour 12 millions et à la création d'une provision de 9 millions. Ces deux points seront discutés au sein de notre groupe car ils influencent notablement la fortune de la Ville.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2008. Il se félicite de leur résultat qui ne pourrait être malheureusement qu'une embellie en raison de la crise en cours. Les Verts apprécient la prudence du Conseil communal qui se marque d'une part, par les amortissements prévus ainsi que d'autre part, par la provision de crise.

Le Parti socialiste acceptera les comptes qui reflètent la ligne de conduite amorcée durant la législature précédente mais il faudra continuer à porter une attention particulière à la qualité des prestations fournies et à l'épuisement des collaborateurs. Le Parti socialiste soutient la politique de réserve du Conseil communal qui dans la mesure de ses compétences mettra en place des mesures de soutien à l'économie locale. Les mesures anticycliques doivent être très rapidement mises sur pied. Le Parti socialiste remercie les collaborateurs et le Conseil communal pour leur engagement au sein de la Ville.

Approbaton des comptes

La Commission accepte les comptes 2008 par huit voix et une abstention.

Le rapporteur

Marc Schafroth